

Ass. Suisse des Moniteurs de Conduite Case postale 3001 Berne

- Aux Président-e-s des sections
- Aux membres de l'ASMC
- À tous les utilisateurs du concept/plan de protection de l'ASMC

Berne, le 2 juin 2020

Coronavirus : Large assouplissement pour le 6 juin décidé – informations détaillées

Chers membres,
Mesdames et Messieurs les Président-e-s

À partir du 6 juin 2020, les mesures de lutte contre le coronavirus seront largement assouplies. En partant du principe que les concepts de protection modèles de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ne sont en grande partie que des recommandations, et que toutes les activités relatives à la formation de conduite pratique et théorique permettront une recherche complète des contacts (« contact tracing ») l'Association Suisse des Moniteurs de Conduite (ASMC) va adapter son concept de protection et l'assouplir considérablement.

Dans l'état actuel des choses, vous pouvez supposer les circonstances suivantes :

- Les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance et d'hygiène doivent être respectées lors des cours théoriques et de la formation pratique à la conduite. En particulier, la distance de 2 mètres doit être respectée.
- À partir du 6 juin, la formation en classe dans les centres de formation / salles de théorie sera à nouveau autorisée. Pour l'enseignement théorique (course de la prévention et de la circulation routière, théorie de base etc.), le nombre de participants n'est donc pas limité, dans la limite générale de 300 personnes. Les règles relatives à la distance doivent être respectées ou d'autres mesures de protection (cloisons entre les sièges, etc.) doivent être mises en œuvre.

- Lorsque la distance de 2 mètres n'est pas garantie, comme dans la formation à la conduite pratique, des mesures de protection doivent être prises. Pour les cours de conduite pratiques, il est recommandé de porter des masques d'hygiène ou de prendre d'autres mesures compatibles. Les mesures de protection doivent être examinées avec les autorités cantonales d'exécution / les autorités de contrôle. Si les masques d'hygiène ne sont pas portés parce que cela a un impact négatif sur la sécurité routière dans de nombreux cas (par exemple pour les porteurs de lunettes), une recherche complète des contacts doit être possible.
- Dans tous les cas, la désinfection des mains avant et après chaque leçon de conduite ainsi que la désinfection des commandes du véhicule d'auto-école restent obligatoires.
- En tout état de cause, les données personnelles des apprentis conducteurs (y compris les contacts téléphoniques) doivent être enregistrées afin de permettre la recherche des contacts (« contact tracing »).

Le concept de protection de l'ASMC s'est adapté en ce sens. Il sera envoyé cette semaine à tous ceux qui l'ont déjà utilisé.

Meilleures salutations

Ass. Suisse des Moniteurs de Conduite

 
Dr. Michael Gehrken Christian Stäger
Président ASMC CAQ/profil professionnel